



## ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE ET AUTRES ZONNOSES

---

Le Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage et autres Zoonoses s'est réuni dans les locaux du Conseil Général de Haute-Saône, à Vesoul le 27 mars 2002 sous la présidence de Monsieur LAURENT, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

**A.** Monsieur KRATTINGER, Président du Conseil Général de Haute-Saône

**B. Les Conseillers Généraux des départements suivants :**

**AIN**

Monsieur Jean VIAL  
Monsieur Jean-Claude MARQUIS

**ARDENNES**

Monsieur Jean VERZEAUX  
Monsieur Jean SOMSON

**COTE D'OR**

Monsieur Paul TAILLANDIER

**DROME**

Monsieur Aimé CHALEON

**MARNE**

Monsieur Michel LECOURTIER

**MEURTHE-ET-MOSELLE**

Monsieur Alain VERDENAL  
Monsieur Bernard LECLERC  
Monsieur Jean-Paul BOLMONT

**NORD**

Monsieur Pierre NAVEAU

**OISE**

Monsieur DECORDE  
Monsieur HRMO  
Monsieur:RENAUD

**SAONE-ET-LOIRE**

Monsieur Jean VIALLET

**AISNE**

Monsieur Joseph BRAEM

**CHER**

Monsieur Joseph GUEGUEN  
Monsieur Michel RENOUX

**DOUBS**

Monsieur Alain CARTIER  
Monsieur Pierre HELIAS

**JURA**

Monsieur Jean RAQUIN

**HAUTE-MARNE**

Monsieur Michel BROCARD

**MEUSE**

Monsieur Bernard LAURENT  
Monsieur Jean-Marie FARINET  
Monsieur Yves-Louis PELTIER

**HAUTE-SAONE**

Monsieur Marcel RIFF  
Monsieur Robert MORLOT

**HAUTE-SAVOIE**

Monsieur Roger VIONNET

**SEINE-ET-MARNE**

Monsieur Pierre RIGAULT  
Monsieur Michel VALLIER

**VOSGES**

Monsieur Alain RAPIN  
Monsieur François BAZARD

**SOMME**

Monsieur Michel BOULOGNE

**TERRITOIRE DE BELFORT**

Monsieur Jean MONNIER

**C. Mesdames et Messieurs les représentants des administrations suivantes :**

Monsieur Philippe BRIE, Direction Générale de l'Alimentation  
Madame ROUILLEAUX, Payeur Départemental  
Madame le Docteur Florence CLIQUET, Directrice de l'AFSSA-Nancy  
Monsieur FRANCHEQUIN, Président de la Fédération des Chasseurs 70  
Le Docteur Pierre le HONG, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental 70

**D. Les Directeurs des Services Vétérinaires suivants :**

Monsieur BONTOUR, DSV de la HAUTE-MARNE  
Madame ROLLAND, DSV du Territoire de Belfort

**E. Les invités suivant:**

Madame le Professeur Dominique VUITTON  
Monsieur Francis RAOUL, Université de Besançon  
Monsieur Robert LOUPPE, Président d'honneur de l'Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage et autres Zoonoses  
Monsieur Jean-Roch GAILLET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Monsieur Michel DELOY, Technicien de la Fédération des Chasseurs 70  
Monsieur Jacky PELLARIN, Développement Rural, Eau et Environnement du Conseil Général de Haute-Savoie  
Monsieur Claude NOIRTIN, Directeur du Laboratoire Départemental des Vosges

**F. Le personnel de l'Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage et autres Zoonoses**

Monsieur Bernard LAURENT, Président de l'Entente  
Monsieur Benoît COMBES, Directeur de l'Entente  
Monsieur Frantz CATARELLI, Technicien  
Mademoiselle Stéphanie FAVIER, Technicienne  
Mademoiselle Déborah GOTTSHECK, Stagiaire Ingénieur  
Madame Anne-Catherine GUELAUD, Secrétaire administrative

Etaiement excusés :

**A. Les présidents des Conseils Généraux suivants :**

ARDENNES, AUBE, CHER, DOUBS, HAUTE-MARNE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, SAVOIE, SEINE-ET-MARNE, VOSGES

**B. Les Conseillers Généraux suivants :****AIN,**

Monsieur Helmut SCHWENZER

**ALLIER**

Monsieur JOUANNIN

**ARDENNES**

Monsieur Gérard DRUMEL

**AISNE**

Monsieur Raymond GHEHENNEUX

**HAUTES-ALPES**

Monsieur ARNAUD  
Monsieur Gérard FROMM

**AUBE**

Monsieur Jean-Claude MATHIS  
Madame Joëlle PESME

**CANTAL**

Monsieur Gérard LEYMONIE

**JURA**

Monsieur Claude MUYARD

**MOSELLE**

Monsieur Brice LEROND

Monsieur Claude BITTE

Monsieur Jean-Claude CORNET

Monsieur Jean-Marie AUBRON

**NORD**

Monsieur Albert DESPRES

Monsieur Jacques HOUSSIN

Monsieur Jean SCHEPMAN

**RHONE**

Monsieur Charles BRECHARD

Monsieur Daniel MARTIN

Monsieur Christian COULON

**SAONE-ET-LOIRE**

Monsieur Christian GILLOT

**HAUTE-SAVOIE**

Monsieur Pierre LOSSERAND

**SOMME**

Monsieur Yves BUTEL

**YONNE**

Monsieur Jean-Marie JOST

Monsieur J.-M.DELAGNEAU

**ISERE**

Monsieur Gérard ARNAUD

**HAUTE-MARNE**

Monsieur Michel BERTHELMOT

**NIEVRE**

Monsieur EYMERY

**BAS-RHIN**

Le Docteur Gérard SIMLER

**HAUTE-SAONE**

Monsieur Patrice DEBRAY

**SAVOIE**

Monsieur Guy DYEN

**SEINE-MARITIME**

Monsieur LEJEUNE

**VOSGES**

Monsieur Jean-Luc BEVERINA

**TERRITOIRE DE BELFORT**

Monsieur Yves ACKERMANN

**B. Mesdames et Messieurs les représentants des administrations suivantes :**

Monsieur le Contrôleur Général du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur le Contrôleur Général CGIR

Monsieur le Contrôleur Général DRAF Bourgogne

Monsieur le Contrôleur Général Rhône-Alpes-Auvergne

Monsieur Martin HIRSCH, Directeur Général de l'AFSSA

Madame Nathalie MELIK, Direction Générale de l'Alimentation

Monsieur MIGOT, CNERA Prédateurs

Monsieur Luc LEVI ALVARES, Directeur du Service Départemental de l'Agriculture de Haute-Saône

Madame Monique ELOIT, Directrice auprès du Directeur Général de l'AFSSA

Madame NORMANDIN, DDAF – Forêt, Environnement et Développement Rural

Monsieur Jacques WINTERGERST, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

**C. Les Directeurs des Services Vétérinaires suivants :**

Mesdames Annie SIMON, DSV de la DROME ;

Régine MARCHAL NGUYEN, DSV de la MEURTHE-ET-MOSELLE,

Josiane CONDE, DSV du BAS-RHIN ;

Martine QUERE DE KERLEAU, DSV de la SAVOIE ;  
Jacqueline DUNCAT, DSV de la HAUTE-SAVOIE ;  
Claudette CROCHET-MORIN, DSV de SEINE-ET-MARNE ;  
Messieurs Rémi GUERRIN, DSV de l'AIN ;  
Pascal MONNIER, DSV de l'ALLIER ;  
Jean-Pierre VERNOZY, DSV des HAUTES-ALPES ;  
François LEGOUPIL, DSV des ARDENNES ;  
Richard GOFETTE, DSV de l'AUBE ;  
François GERSTER, DSV de la COTE D'OR,  
Thierry BARRON, DSV du DOUBS,  
Jean LESSIRARD, DSV de l'ISERE,  
Arthur TIRADO, DSV de la MEUSE,  
François JACQUES, DSV de la MOSELLE,  
Jean-Noël de CASANOVE, DSV de l'OISE,  
M. COTON, DSV de la SAONE-ET-LOIRE  
Jacques VARDON, DSV de la SEINE-MARITIME ;  
Claude ROUSSEAU, DSV de la SOMME ;  
Philippe SEINGER, DSV des VOSGES  
René-Paul LOMI, DSV de l'YONNE

**D. Les invités suivants :**

Madame le Docteur Vr. Virginie BRUYERE, AFSSA - Nancy  
Le Docteur Vr. Jacques BARRAT, AFSSA - Nancy  
Monsieur Franck BOUE, AFSSA - Nancy  
Monsieur et Madame ROBOLY  
Monsieur le Sénateur VASSELLE



# ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE ET AUTRES ZONOSSES

---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2002 A VESOUL

### **I. Accueil des participants par le Président du Conseil Général, Monsieur KRATTINGER**

Monsieur KRATTINGER souhaite la bienvenue aux participants qui arrivent dans un département relativement peu visité, qui mérite toutefois que l'on s'y arrête.

Riche en histoire, le département de la Haute-Saône a connu ses heures de gloire au 18<sup>ème</sup> siècle. A son apogée, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, il comptait à l'époque 360 000 habitants, ce qui faisait de lui le département le plus peuplé de Franche-Comté. C'était le troisième port fluvial français et l'industrie sidérurgique était à son plus haut niveau. Un long déclin parsemé de sursauts a ensuite conduit ce territoire à un rang plus modeste.

Mais aujourd'hui, les évolutions de l'économie au niveau de l'Europe et la position géographique de la Haute-Saône permettent un regain d'optimisme : à l'Est et au Sud-Ouest du département, les effets positifs de l'Europe se font en effet déjà sentir.

La Haute-Saône peut par ailleurs se targuer de ses reliefs variés : situé entre les Vosges et le Jura, jalonné par la Saône, ce département dispose de montagnes au Nord-Est et d'une plaine à l'Ouest où coule la Saône.

Monsieur le Président KRATTINGER incite donc ses invités à prendre un peu de temps pour visiter le département de Haute-Saône, pour profiter de son riche patrimoine datant des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles resté quasiment intact et de ses paysages variés.

### **II. Remerciements du Président de l'ERZ, Monsieur Bernard LAURENT**

Monsieur LAURENT remercie vivement Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Saône de l'accueil chaleureux réservé aux personnes présentes. Arrivé ce matin, le Président LAURENT s'est émerveillé des paysages des contreforts des Vosges et de la grande plaine de la Saône. Il trouve les villes de taille relativement modeste que l'on rencontre ici très agréables à vivre.

Le problème du déclin du monde rural a touché ce département comme bien d'autres, mais Monsieur LAURENT est persuadé que les efforts fournis par le Conseil Général et d'autres institutions endigueront cette chute économique, la Haute-Saône bénéficiant en effet d'atouts majeurs dans les domaines touristique et économique.

Il remercie les représentants de la Haute-Saône d'avoir participé à l'éradication de la rage depuis de longues années, en rappelant toutefois qu'une surveillance est toujours de mise.

L'Entente Rage a désormais comme compétences nouvelles le travail sur des maladies transmises par le renard à l'homme. Avec des moyens modestes, l'Entente Rage veut œuvrer dans le domaine de la santé humaine et lutter contre les émergences nouvelles de ces maladies anciennes.

Le Président LAURENT sait gré à la Haute-Saône d'avoir toujours participé aux combats menés par l'ERZ et remercie plus particulièrement Messieurs RIFF et MORLOT qui représentent ce département au niveau de l'Entente.

Monsieur LAURENT remercie également les autres participants : le Ministère de l'Agriculture en premier lieu, représenté par Monsieur Philippe BRIE, qui n'a jamais manqué un Conseil d'Administration de l'Entente. Le Président LAURENT apprécie qu'en dépit des difficultés rencontrées par l'Agriculture en ce moment, le Ministère n'ait pas hésité à subventionner l'Entente Rage.

L'AFSSA, anciennement CNEVA, est restée aussi le partenaire de l'Entente sous l'égide de Madame Monique ELOIT, Directrice auprès du Directeur Général et de Monsieur Martin HIRSCH, Directeur Général de l'AFSSA. Le Docteur Florence CLIQUET, Directrice de l'AFSSA-Nancy représente aujourd'hui l'AFSSA et plus particulièrement le Laboratoire de Nancy.

Certains directeurs des Services Vétérinaires sont aussi présents, en fonction de leur disponibilité. Des Fédérations de Chasse participent aussi au travail de l'Entente. Le Président LAURENT remercie ici particulièrement le Président de la Fédération de Chasse de Haute-Saône, Monsieur FRANCHEQUIN, d'être venu avec quelques-uns de ses collaborateurs.

L'Office National de la Chasse est représenté par Monsieur GAILLET.

Le Président note que beaucoup de choses restent à faire. Il remercie les collectivités locales des efforts financiers qu'elles ont fourni.

Il exprime également sa gratitude envers tous ceux qui ont accompagné l'Entente, comme les Fédérations de Chasse dont les techniciens ont ramassé des fèces de renards pendant l'hiver pour entamer la grande opération de lutte contre l'échinococcose alvéolaire. Le Président LAURENT se félicite de l'avancement des travaux, même si les interprétations des résultats ne sont pas encore disponibles.

Le Président LAURENT réitère ses remerciements au Conseil Général de Haute-Saône pour son accueil et le présent qu'elle offre à chaque personne venue au Conseil d'administration. Il espère que chacun visitera ce beau département touristique.

Il remercie aussi le Président du Conseil Général de son invitation à déjeuner, d'autant plus que l'expérience a montré que ce genre de repas permet de développer une bonne entente et un travail commun des plus performants.

Le Président LAURENT se lève et remet au Président KRATTINGER un livre intitulé « Les mammifères sauvages d'Europe », parce que les mammifères sont souvent les réservoirs des zoonoses.

Le Président KRATTINGER remercie le Président LAURENT et prend congé de l'assemblée qu'il retrouvera au moment du déjeuner. C'est à présent Monsieur MORLOT, Vice-Président du Conseil Général qui remplace le Président KRATTINGER.

### **III. Présentation du nouveau personnel de l'Entente.**

Lors du dernier Conseil d'Administration, l'embauche d'un nouveau technicien à mi-temps sur le poste déjà existant avait été décidé. Après examen des candidatures par le Bureau, c'est Mademoiselle Stéphanie FAVIER qui a été retenue et qui donc se présente maintenant.

Mademoiselle FAVIER va s'occuper de toute la partie terrain, c'est-à-dire de la dernière campagne de vaccination orale et également de la FHSR. Elle remercie le Bureau de lui avoir fait confiance.

Monsieur LAURENT précise que Mademoiselle FAVIER est originaire du département de Meuse et que sa famille pratique la chasse depuis longtemps. Avant même de travailler pour l'Entente, Mademoiselle FAVIER connaissait par conséquent déjà bien le terrain. Sans compter ses études universitaires, elle s'est donc révélée au Bureau comme la personne correspondant au profil du poste proposé.

C'est à présent à Mademoiselle Déborah GOTTSHECK de prendre la parole.

Jeune stagiaire en 5<sup>ème</sup> année d'ingénieur en agriculture à Rouen (ESITPA), elle accompagnera l'Entente pour une durée de huit mois. Elle fait actuellement son mémoire et désire s'appuyer sur l'Entente pour le réaliser, puisqu'elle n'a pas eu l'occasion jusqu'ici d'appréhender le milieu de la faune sauvage. Effectuant pour l'instant tout un travail de prospective (bibliographies, laboratoires, etc...), son but final est de mettre en place un protocole de lutte contre l'échinococcose alvéolaire sur le terrain.

L'assemblée applaudit les nouvelles arrivées dont le Président se dit très satisfait. Celui-ci précise que tout le travail accompli respecte scrupuleusement les protocoles élaborés en commun avec des partenaires scientifiques.

Il remercie le Conseiller scientifique de l'Entente, le Docteur Florence CLIQUET qui accompagne l'Entente et la soutient grâce à son laboratoire et salue sa volonté d'épauler l'Entente dans la mise au point des protocoles de lutte.

#### **IV. Vote du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 octobre 2001 à Metz**

Le Président remercie les personnes présentes lors de ce conseil, ainsi que le Vice-Président LEROND qui avait si bien accueilli l'assemblée.

Le procès-verbal de la journée du 9 octobre 2001 est adopté à l'unanimité.

#### **V. Les statuts**

Les statuts, ancienne et nouvelle versions, sont affichés sur l'écran de la salle René CASSIN. Monsieur COMBES, directeur de l'Entente Rage, présente les changements indiqués en gras.

- Article n°1

Les différences portent sur le nombre de départements adhérents et l'adhésion facilitée des nouveaux départements.

Le titre adopté lors du dernier Conseil d'Administration à Metz est lui aussi intégré aux statuts. L'Entente qui s'appelait autrefois Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage (E.I.D.L.C.R.), s'appelle désormais Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses (E.R.Z.).

- Article n°2

Aucun changement sur les objectifs de l'Entente n'est indiqué. Seule l'appellation « autres Zoonoses » est rajoutée. Il a également été précisé que sur tout l'ensemble des autres zoonoses sur lesquelles l'Entente a décidé de travailler, le travail se fera en collaboration avec les ministères concernés.

- Article n°3

Le Docteur CLIQUET indique que l'AFSSA-Nancy est désormais Laboratoire d'Etudes et de **Recherches** sur la **Rage** et la Pathologie des Animaux Sauvages et qu'il convient par conséquent de rajouter un « R » à L.E.R.P.A.S. Elle ajoute que les 13 laboratoires de l'AFSSA ont l'intitulé équivalent, c'est-à-dire que le terme de « recherche » a été rajouté.

- Article n°5

Le Bureau a décidé que les Conseils Généraux seraient représentés par 4 représentants et également 4 suppléants, si cela est possible. Le Président LAURENT explique en effet que pour avoir un quorum et des représentants de chaque département, le Bureau a pris cette décision non obligatoire. Il s'agit d'avoir des assemblées générales un peu plus étoffées, afin de retransmettre les messages à donner plus facilement.

- Article n°7

Le soin d'engager du personnel à temps partiel ou complet est désormais laissé au Bureau. En outre, conformément au contrôle de légalité, la personne dirigeant le personnel de l'Entente est nommée « directeur » et non plus secrétaire général.

- Article n°8

La composition du Bureau a changé : un secrétaire-adjoint et un trésorier-adjoint viennent s'ajouter aux membres déjà mentionnés dans les anciens statuts.

Monsieur COMBES indique un changement dans la rédaction des articles 11,12 et 13 précédents, désormais regroupés sous l'article n°11 à la dernière page.

Le Président LAURENT, après avoir fait un bref résumé des changements de statuts, cède la parole à Monsieur BOLMONT, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur BOLMONT, en sa qualité de Maire de Malzéville, désire intervenir sur l'article n°3. Il estime qu'il serait bon de préciser que Malzéville est une commune et non pas un quartier de Nancy pour que le courrier ne soit pas égaré.

Après cette intervention, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

## **VI. Lecture du compte administratif 2001**

Monsieur LAURENT précise que les dépenses initialement programmées n'ont pas été aussi conséquentes que prévues ; le personnel ayant été embauché en fin d'année seulement.

Monsieur COMBES présente ce compte administratif.

Monsieur COMBES mentionne tout d'abord que les sommes mentionnées ne reflètent pas exactement l'engagement de l'Entente, dans la mesure où celle-ci bénéficie de l'extraordinaire support de l'AFSSA. Celle-ci gère en effet d'une part l'ensemble du matériel de laboratoire et des analyses, et d'autre part tout le réseau informatique que l'ERZ utilise régulièrement. Cela représente une part très importante en terme financier et Monsieur COMBES remercie l'AFSSA de sa coopération et du confort qu'elle assure à l'ERZ au sein de ses locaux.

Monsieur LAURENT prend la parole pour remercier à son tour le Docteur Florence CLIQUET, ainsi que son prédécesseur, le Professeur Christian JANOT qui avait déjà engagé des changements de bureaux.

## **CHAPITRE I : SECTION D'INVESTISSEMENTS**

### **• DEPENSES**

C'est sur ce chapitre que les différences entre les prévisions et les réalisations sont les plus tangibles. L'ERZ avait libéré 200 000 F sur ses titres dans la perspective de l'emploi de personnel supplémentaire. Cette embauche s'étant avérée tardive, l'argent est toujours disponible et sera replacé, après accord des conseillers généraux, en 2002.

Monsieur LAURENT indique que la décision de replacer cette somme avait déjà été prise, mais que le temps a manqué pour le faire sur le budget 2001.

Monsieur COMBES mentionne que cette somme apparaît dans le résultat des investissements.

En outre, 90 000 F avaient été prévus pour des achats en investissement auxquels l'ERZ n'a pas touché pour le moment. Le résultat a donc été reporté dans le budget primitif, pour permettre d'autres investissements éventuels cette année.

### **• RECETTES (page 2)**

Les recettes en investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement que l'ERZ avait en 2000, au fonds de compensation de la TVA et à la Dotation Globale de l'Equipement que l'ERZ reçoit chaque année de l'Etat en tant que collectivité et les 200 000 F sus-cités. Le total s'élève donc à 290 000 F et la réserve en ce qui concerne les recettes d'investissement à 271 586,52 F.

## **CHAPITRE II : SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **• DEPENSES (pages 3 et 4)**

L'ERZ a essayé de limiter ses frais, c'est pourquoi sur le total des fournitures consommables, la moitié seulement des prévisions de la décision modificative a été finalement réalisé. Le total des frais de personnel se tient à peu près par rapport aux prévisions.

Des augmentations assez fortes en fin d'année sont à observer en ce qui concerne l'achat de tout petit matériel et les dépenses au niveau du courrier. L'ERZ s'est en effet munie d'une affranchisseuse et informe dans les moindres détails les conseillers généraux membres de l'Entente de ses activités.

En frais divers de gestion, une somme un peu plus conséquente que celle réalisée avait été votée lors de la décision modificative.

La dépense totale pour le fonctionnement s'élève à 926 378,26 F.

- **RECETTES (page 5)**

Les recettes en fonctionnement quant à elles atteignent 983 530,20 F. Cela correspond aux subventions données par l'Etat, notamment les 400 000 F du Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de l'Alimentation) et les cotisations des départements qui s'élèvent à 499 137,71 F. Le budget des recettes prévisionnelles va légèrement augmenter, puisque le Cantal vient d'adhérer à l'ERZ.

L'ERZ participe en outre à un programme commun avec l'AFSSA sur la recherche sur les fièvres hémorragiques à syndrome rénal, parrainé par le Ministère de l'Environnement par le biais de l'INSERM. Un premier versement de cette subvention a été effectivement réalisé en 2001 à l'ERZ à hauteur de 9 565,80 F, l'autre versement devant être effectué incessamment sous peu.

Comme chaque année, les réserves dont dispose l'ERZ n'ont pas été reportées ; elles seront reportées pour la décision modificative suivant les besoins de l'ERZ.

Le résultat positif de l'année 2001 pour l'ERZ s'élève à 57 151,94F.

## **LA BALANCE (page 6)**

Monsieur COMBES informe l'assemblée que les rubriques « excédent reporté » et « excédent cumulé » ne sont pas à prendre en considération, puisque l'excédent cumulé doit prendre en compte le total des réserves, ce qui n'est pas le cas, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Monsieur LAURENT explique que dans la balance ne figure que le brut de l'année 2001. Cette année est positive à hauteur de 271 586,52 F en investissement et de 57 151,94 F en fonctionnement. Les excédents à reporter (1 052 765,37 F) seront inscrits à la décision modificative. C'est ce qui permettra d'affronter en toute quiétude les six derniers mois de l'année et le début de l'année suivante.

Un conseiller général (CG 54) s'étonne. Il ne voit pas l'intérêt de ne pas reporter directement et d'attendre la décision modificative.

Le Président LAURENT rappelle qu'il s'agit d'une tradition, d'une façon bien particulière de travailler de l'Entente. Initialement, on votait en effet le compte administratif à l'automne.

Il observe en outre que si toute la comptabilité était votée dès le premier conseil d'administration de l'Entente, le deuxième s'avérerait nettement moins intéressant. Or cette façon de procéder n'interfère en rien sur la comptabilité de l'ERZ, mais permet à chacun de suivre de près les dépenses de l'ERZ, à chaque session. Cela améliore en outre les relations avec l'autorité de tutelle, en l'occurrence la Préfecture.

Après l'intervention de Monsieur HENRY, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle, Monsieur COMBES indique que les cotisations départementales se trouvent au chapitre 70 et non 73.

### **Intervention de Madame ROUILLEAUX**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion de la Paierie Départementale. Elle signale toutefois qu'elle aurait préféré, pour respecter une présentation conforme, que l'excédent s'élevant à 1 052 765,37 F figure dans le compte administratif. L'assemblée convient alors de remédier à cela lors de l'édition du compte-rendu.

Le Président LAURENT affirme que l'année 2001 a été surtout une année de mise en place des personnels et des protocoles de travail. Le budget 2002 va donc permettre de faire les dépenses correspondantes au travail que l'ERZ s'est donné.

Le compte administratif 2001 est adopté à l'unanimité.

## **VII. Lecture du budget primitif 2002**

Dans le domaine de l'investissement, on retrouve en recettes l'excédent d'investissement de l'année 2001.

Monsieur COMBES rappelle à l'assemblée qu'en raison du passage à l'euro, des différences au niveau des chiffres sont à prévoir. Par ailleurs, l'ERZ vient de changer de nomenclature : restée pendant très longtemps à la nomenclature M51, elle vient d'adopter la nomenclature M14 dans le souci de moderniser sa comptabilité. Les têtes de chapitres et les numéros d'articles sont donc différents de ceux de l'exercice 2001. Une version avec les anciens numéros version euros a donc été préparée, ainsi qu'un document qui présente le budget primitif qui sera voté par tête de chapitre.

L'assemblée réclame alors la lecture du budget primitif dans son ancienne nomenclature exprimée en euros.

## **CHAPITRE I : SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **• DEPENSES (page 1)**

Le résultat positif de l'exercice 2001a été reporté sur les recettes d'investissement, sa répartition étant visible sur le chapitre des dépenses. En immobilisations, en accord avec le Bureau, l'ERZ envisage l'achat d'un véhicule supplémentaire en raison de l'augmentation du personnel et du travail à fournir. Monsieur LAURENT indique que l'ERZ ne possède pour l'instant que 2 véhicules. Le premier est utilisé par Monsieur COMBES pour les diverses tâches administratives qui lui incombent ainsi que pour la FSHR (Fièvre Hémorragique à Syndrome Rénal). Le second est un véhicule utilitaire à deux places, ce qui ne permet pas au personnel technique de se déplacer comme il le souhaiterait. Monsieur LAURENT a par ailleurs l'impression que le besoin d'un véhicule supplémentaire va d'autant plus se faire sentir que les premiers résultats en ce qui concerne l'échinococcose vont bientôt paraître. Les départements seront alors légitimement impatients de connaître leur situation en la matière, il faudra donc accélérer la transmission des résultats.

Monsieur LAURENT estime que le budget permet ce genre d'achat. Il propose de ponctionner sur l'excédent de fonctionnement un montant de 100 000 F pour le mettre sur l'investissement, ce qui permettra, le cas échéant et avec l'accord du Bureau, l'achat d'un véhicule technique.

Un conseiller municipal, lui-même président d'association, intervient pour demander s'il ne serait pas préférable de louer un véhicule plutôt que d'en acheter un. Pour le CAUE de la Meurthe-et-Moselle, la location de véhicules s'est en effet avérée plus intéressante.

Monsieur LAURENT répond en indiquant qu'à l'occasion de l'achat du dernier véhicule de l'ERZ, le Bureau avait réfléchi à la question. Il avait alors estimé que la location d'un véhicule n'était rentable que si l'usage de ce véhicule était ponctuel. Plusieurs conseillers généraux contestent cette vision des choses.

Le Président LAURENT propose que les 100 000 F pour l'achat du véhicule soient mis dans la section fonctionnement du budget et que des études comparatives (déjà réalisées) soient reprises après. Il informe en outre l'assemblée que l'ERZ, à la différence des associations, récupère les TVA. La location fait partie du fonctionnement, alors que l'achat est à envisager dans la section investissement du budget.

Monsieur LAURENT demande à l'assemblée de faire confiance au Bureau pour trouver la meilleure solution.

Monsieur VIALLET, Conseiller Général de Saône-et-Loire, propose de mettre 15 240 € sur l'imputation 215, que l'on achète un véhicule ou pas. Le Président LAURENT approuve et indique que ce système permet d'éviter de devoir attendre une nouvelle session budgétaire pour acheter ce véhicule.

Il est donc décidé de prendre 100 000 F sur l'excédent de fonctionnement pour les mettre sur les recettes d'investissement.

Monsieur COMBES prend la parole pour parler du placement des 200 000 F dont l'assemblée a parlé précédemment.

Le total des dépenses d'investissement sur le budget primitif s'élève à 42 211,08 €.

- **RECETTES (page 2)**

Les 42 211,08 € mentionnés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : 41 403,10€ d'excédent reporté et 807,98€ en ce qui concerne le fonds de compensation de TVA et la dotation globale de l'Équipement. La balance prévisionnelle entre les dépenses et les recettes s'avère donc équilibrée.

Le Président LAURENT indique que la balance changera un petit peu suite aux décisions qui viennent d'être prises.

## CHAPITRE II : SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **DEPENSES (page 3)**

La différence la plus marquante concerne les frais de personnel en raison de l'embauche de personnel supplémentaire. C'est la seule différence majeure par rapport aux réalisations de 2001.

Dans le chapitre n°60 (chapitre n°011 de la nomenclature M14), un budget de 8 552,39 € est prévu.

Une dépense de 121 959,21 € est prévue au chapitre n°61 de la nomenclature M51.

En général, précise Monsieur COMBES, les centimes ne sont pas notés dans les budgets. Si c'est le cas ici, c'est en raison de la conversion des francs en euros.

Une petite augmentation est à observer au chapitre 63 sur le courrier, ainsi que sur les assurances pour le bureau et les personnels de l'ERZ.

Monsieur LAURENT estime qu'il y a suffisamment d'argent pour fonctionner les 6 premiers mois.

Monsieur LECLERC, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle souligne qu'il faut prévoir l'achat d'une carte grise sur l'article 623 en cas d'acquisition d'un nouveau véhicule.

Monsieur VERDENAL, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle, affirme quant à lui que le prix d'un nouveau moyen de transport peut être négocié, carte grise comprise.

Le Président s'engage à régler ce problème.

### Page 4

Monsieur COMBES rappelle que lors du précédent conseil d'administration, certains conseillers généraux s'étaient étonnés des subventions attribuées à d'autres organismes au chapitre 65. Il s'agissait en fait d'argent reversé en compensation de frais engagés par les Fédérations Départementales des Chasseurs notamment, sur les frais d'envois volumineux, et par conséquent coûteux, des fèces de renards. Il s'agit donc d'une participation particulière à un autre organisme.

Ces participations, note Monsieur COMBES, restent tout de même très modestes. Seule la participation aux frais de l'étude de l'échinococcose alvéolaire s'élève à 762,25 €.

Sur le total des frais divers de gestion (chapitre 66), une dépense moindre est envisagée sur le budget primitif que ce qui a été réalisé sur le total de l'année, puisqu'une révision de ce montant de 17 462,12 € est possible lors de la prochaine décision modificative avec l'apport de l'excédent déjà mentionné.

Pour les dépenses de fonctionnement, le budget primitif envisagé est de 161 236,79 €.

Le placement projeté est à prendre sur le résultat.

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes à même hauteur. Ces recettes sont fournies par les cotisations des départements, légèrement ajustées suite à l'accord lors du dernier conseil d'administration. Elles s'élèvent donc à 0,004 € par habitant recensé.

Les intérêts de l'argent placé s'élèvent quant à eux à 9 146,94 €.

Certaines recettes qui demandent à être confirmées par Monsieur BRIE de la Direction Générale de l'Alimentation, viennent de l'Etat (60 980,00 €). Les 7 318 € restants correspondent aux crédits accordés par l'INSERM pour la FHSR.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève donc à 161 236,79 €.

Prenant les devants, Monsieur LAURENT parle des résultats prochains sur l'échinococcose alvéolaire. Il estime qu'il va falloir accélérer le travail dès les premiers résultats et envisage donc un mi-temps supplémentaire.

Monsieur LECOURTIER, Conseiller Général de la Marne désire connaître l'évolution des cas recensés d'échinococcose alvéolaire auprès des médecins ou des centres hospitaliers. Il estime en effet que cela ne peut que renforcer le crédit des conseillers généraux dans leurs départements respectifs.

Il lui est répondu que cela sera l'objet de l'exposé de Madame le Professeur VUITTON.

## **VIII. Intervention de Monsieur Philippe BRIE de la Direction Générale de l'Alimentation**

Monsieur BRIE rappelle que le Ministère de l'Agriculture est toujours attaché à ce que l'ERZ fait, ainsi qu'aux nouvelles tâches que celle-ci s'est donnée. Même si la rage reste pour le Ministère une priorité, le travail de l'ERZ au niveau de l'échinococcose alvéolaire est important. La DGAI ayant développé tout un programme sur les zoonoses, celle-ci désire par conséquent encourager de façon financière l'ERZ dans son action.

Le Président LAURENT remercie le Ministère d'accompagner encore l'ERZ. Il rappelle la bonne entente des ces deux instances lors du combat contre la rage. L'Etat qui avait cette lutte en charge s'était en effet vu aidé par les conseillers généraux qui avaient financé 25% des vaccinations).

Monsieur BRIE rappelle que la convention passée entre le Ministère de l'Agriculture et l'ERZ était valable pour une durée de 4 ans. Signée en 1998, elle sera renouvelée cette année par un avenant supplémentaire. Monsieur BRIE suggère de passer une nouvelle convention l'année prochaine, afin de revoir les termes et les objectifs de la convention.

Monsieur LAURENT rappelle alors que l'Entente a modifié ses statuts et qu'elle doit modifier ses conventions en fonction des compétences nouvelles. Il ne désire pas voir les départements payer un peu plus et l'Etat payer un peu moins.

Il demande à présent qui veut rentrer dans la discussion budgétaire.

## **IX. Vote d'un mi-temps technique supplémentaire**

Monsieur VERDENAL, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle propose de mandater tout de suite le demi-poste supplémentaire éventuel.

Le Président LAURENT estime en effet devoir prendre les devants. Il faut prévoir, dit-il, l'impatience légitime des divers départements de connaître leur propre situation quand les résultats sur l'échinococcose alvéolaire commenceront à paraître.

La décision n'a en fait pas encore été prise de façon définitive au niveau du Bureau. Le Président LAURENT avoue n'avoir pas encore demandé à Stéphanie FAVIER si elle accepterait un plein temps. Il pense devoir avoir recours à une délégation de l'assemblée qui permettrait au Bureau de prendre une décision.

Monsieur VIALLET, Conseiller Général de Saône-et-Loire propose de créer le poste et de laisser le Bureau donner la nomination.

Monsieur LAURENT propose alors d'intégrer dans une décision de l'Assemblée que celle-ci crée un poste supplémentaire si le besoin se fait sentir avec l'accord du Bureau.

Il se demande alors si le poste de Stéphanie FAVIER n'existe pas à temps plein depuis un certain temps déjà. Il rappelle la manière de fonctionner de l'Entente : les emplois sont toujours contractuels, jamais permanents.

Madame ROUILLEAUX rappelle alors que le poste est permanent, alors que la personne qui l'occupe est contractuelle.

Si toutefois, l'ERZ ne bénéficiait pas de moyens techniques suffisants, indique Monsieur LAURENT, il n'y aurait pas de mi-temps supplémentaire créé. Il s'agit de parer à toute éventualité, de façon à répondre au plus vite aux différentes attentes de chacun. Monsieur LAURENT n'hésite pas à rappeler à quel point la population se sent concernée par les problèmes de santé publique : il cite notamment les cas du sang contaminé et de l'ESB.

Un demi poste supplémentaire est donc proposé à l'assemblée qui le vote à l'unanimité.

Monsieur VIAL, Conseiller Général de l'Ain est conscient que certains éléments manquent encore pour apprécier pleinement les dangers de l'échinococcose alvéolaire. Cependant, certains propos entendus lui laissent penser que l'échinococcose alvéolaire fera des ravages considérables en France. Il estime donc qu'il faut être vigilant et envisager dès maintenant une augmentation de personnel et de moyens. Il y va de l'intérêt de tous. Le risque de se retrouver confronté demain à un problème national n'étonne pas Monsieur VIAL. Il rappelle que l'échinococcose alvéolaire, mise en veilleuse depuis 1960, a été mise en évidence par deux de ses anciens maîtres, les Professeurs EUZEBY et DUSIROSS.

## **X. Vote du budget primitif 2002**

Le Président LAURENT passe à présent au vote du budget. Il indique qu'il sera transmis aux conseillers généraux en euros et selon la nomenclature M14.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité. Monsieur COMBES fait alors passer une liste d'émargement pour que chacun valide par écrit l'adoption de ce budget, comme le réclame la nomenclature M14.

## **LA RAGE**

### **XI. Exposé du Docteur Florence CLIQUET : La situation de la rage en Europe**

Le Docteur Florence CLIQUET remercie le Président du Conseil Général de la Haute-Saône et le Président LAURENT. Elle désire faire une mise au point des derniers résultats que le laboratoire de l'AFSSA-Nancy a obtenu en matière de rage.

Sans vouloir s'attarder sur l'échinococcose alvéolaire, elle informe toutefois l'assemblée que le projet mené en étroite collaboration avec le Professeur GIRAUDOUX et François TOURNEUX de l'INRS et Benoît COMBES fonctionne à merveille. Les tests ELISA sont actuellement en cours. Le personnel y travaille avec ardeur. Les premiers résultats arrivent. Une discussion s'avère donc nécessaire pour savoir comment ces résultats seront diffusés et comment les interpréter. Elle suppose que ces résultats donneront des nouveautés épidémiologiques.

- Diapositive n°1

La rage vulpine est arrivée par l'Est et au fil des années a progressé vers l'Ouest de l'Europe.

1989 est l'année où le nombre de cas enregistrés dans la plupart des pays européens était le plus élevé. Le front maximal de la rage en Europe est donc représenté ici.

Les Suisses sont les premiers à avoir commencé les campagnes de vaccination orale. Ils ont commencé dès 1978 à mettre au point les vaccins, mais également à faire des essais de terrains pour vacciner les renards à l'époque où les appâts n'existaient pas. On utilisait alors pour appâter les renards des têtes de poules dans lesquelles était déposé le liquide vaccinal. Les Suisses ont réussi à éliminer très rapidement la rage et en 1985, ce pays était presque indemne de rage. Malheureusement, il s'est fait contaminer à nouveau par la France et l'Allemagne.

Aujourd'hui, en Allemagne, trois foyers assez actifs persistent encore.

- Diapositive n°2

On découvre ici le front en 2001 qui a nettement diminué par rapport à 1989. C'est le résultat des campagnes de vaccinations orales contre les renards, seul moyen d'éliminer la rage.

Certains pays sont encore très infectés aujourd'hui : la Pologne, la République Tchèque commencent à se débarrasser de la rage, mais certains foyers persistent encore dans toute l'Europe de l'Est.

L'Italie est aujourd'hui libre de rage ; elle a commencé à vacciner très tôt, en 1984. Elle a d'abord vacciné de façon ponctuelle autour des foyers, puis de façon beaucoup plus régulière, en particulier le long des frontières slovène et autrichienne.

L'Allemagne a commencé en 1983 les campagnes de vaccination contre la rage, c'est un des pays qui a commencé le plus tôt. Il est intéressant de noter que ses deux foyers encore actifs correspondent à des « Länder » qui avaient vacciné dès 1983.

L'Autriche, la Belgique, la France et le Luxembourg ont commencé leurs campagnes de vaccination orale en 1986. Aujourd'hui, la France, la Belgique et le Luxembourg sont tous trois indemnes de rage.

Dans la brochure distribuée à chaque membre de l'assemblée figure un document de l'O.I.E. déclarant la France libre de rage. La conclusion est assez claire : les stratégies de la France en matière de prévention de lutte contre la rage répondent aux exigences définies à l'article du code zoosanitaire international. Aujourd'hui la France est libre de rage, le dernier cas ayant été enregistré en décembre 1998.

Le Docteur Florence CLIQUET tient ici à remercier la DGAL qui a participé pleinement au niveau financier aux campagnes de vaccination orale. Elle tient à souligner que depuis 1989 la Commission Européenne finance également les campagnes de vaccination orale à hauteur de 50%, à condition que les pays européens aient un programme de lutte aux frontières.

C'est grâce à cette participation que des pays comme la Pologne, la Hongrie et la Slovaquie ont commencé leurs vaccinations en 1992. Mais il y a encore un énorme travail à fournir au niveau européen, car même si la plupart des pays vaccinent, des foyers très actifs subsistent. La limitation des succès est essentiellement due à un problème d'organisation et de finances.

- Diapositive n°3 : Situation de la rage dans les différentes parties de l'Allemagne en 2001.

Les trois foyers encore très actifs sont indiqués en rouge. L'un de ces foyers, particulièrement proche de la Belgique et des Pays-Bas où la rage a également sévi dans les années 90, éveille chez les Belges la crainte d'une recrudescence de la rage dans leur pays. Les deux autres foyers se situent près de la République Tchèque où sévit la rage aussi : il s'agit donc sûrement de foyers de réinfection. On estime que l'existence de ces foyers est due à la réunification. A ce moment, en ex-Allemagne de l'Est, des « Länder » s'associent très fortement et continuent à coordonner leurs campagnes de vaccination, tandis qu'en Allemagne de l'Ouest, les « Länder » gérés de façon plus indépendante vaccinent une première fois, mais pas forcément la suivante, si bien que la coordination nationale pour l'éradication de la rage disparaît.

Du côté français, le dernier cas près de la frontière française (en Sarre) remonte à mars 2000. C'est la raison pour laquelle il faut continuer à vacciner en France.

- Diapositive n°4 : Plan de vaccination orale 2002 (printemps-automne)

La surface à vacciner est cette année assez minime, du même ordre que celle de l'année dernière. Les deux appâts utilisés sont recommandés par l'OMS. Ils ont donc un agrément européen. Il s'agit des appâts SAG 2 commercialisés par VIRBAC et VRG commercialisés par la société MERIAL. Ces appâts seront largués le long de la frontière avec l'Allemagne, le but étant de protéger la frontière.

Les campagnes de vaccination orale s'accompagneront d'un plan de surveillance comme les années précédentes. La collecte de prélèvements sera poursuivie dans les zones blanches qui correspondent à des zones indemnes de rage depuis un certain temps, mais dans lesquelles les prélèvements sont maintenus afin d'avoir une sérothèque en prélèvements négatifs pour pouvoir faire des analyses de laboratoire. D'autres prélèvements seront aussi effectués dans les zones actuellement vaccinées. Un quota de sérums a été établi pour chaque département.

- Diapositive n°5

L'AFSSA-Nancy travaille actuellement sur un programme d'épidémiologie de surveillance de la rage du chiroptère. Ce programme a été renforcé depuis août 2000 à la demande de la DGAI qui finance ce programme. Il s'agit de répondre à deux questions : la santé publique est-elle menacée par la rage

du chiroptère ? Nos animaux domestiques peuvent-ils héberger un virus rabique porté par les chauve-souris ?

Pour répondre à cela un programme d'épidémiologie de surveillance et un programme de recherche ont été lancés. Il s'agit d'étudier la répartition de ce virus sur toute la France.

Le programme de recherche vise à étudier les souches hébergées chez les chauve-souris pour l'expliquer à un niveau de biologie moléculaire. On les compare alors au virus porté le renard. On constate déjà que les deux ne sont pas identiques.

La diapositive montre l'ensemble des cas répertoriés depuis 1989.

Les cas se situent dans des zones assez distinctes. L'AFSSA estime que la présence du virus n'est pas plus importante dans ces régions que dans d'autres. Elle considère simplement que la participation au niveau du réseau de surveillance des chiroptères y est plus active qu'ailleurs.

Depuis 1989, 13 cas ont été enregistrés. La plupart des cas sont enregistrés sur la sérotine commune. En novembre 2000, un cas a tout de même été enregistré sur une pipistrelle commune. Toutes ces chauve-souris hébergent un virus qui n'est pas le même que le renard. Les risques ne sont donc probablement pas les mêmes. Ceci dit, trois cas de mortalité humaine sont à déplorer en Europe, suite à des morsures de chauve-souris contaminées par ce virus.

Sur la diapositive un cas a été reporté. Il s'agit d'une chauve-souris importée d'Egypte et qui hébergeait un autre virus, différent de celui trouvé chez les chauve-souris européennes et différent de celui des chiens et des renards. C'est un virus de chauve-souris exotique qui ne sévit pas en Europe. Cela renforce toutefois l'idée que, maintenant que la France est libre de rage, il faut surveiller les frontières afin de ne pas avoir de cas d'importation aussi bien sur chauve-souris que sur animal terrestre.

- Diapositive n°6 : Répartition de la collecte des chauve-souris au niveau national

En 1989, la plupart des régions ne participaient pas à la collecte des chauve-souris. Le Docteur Florence CLIQUET précise que le travail ne se fait que sur des chauve-souris mortes ; les chauve-souris étant une espèce protégée. Le réseau sur les chauve-souris se renforce au fur et à mesure grâce aux informations et aux personnes volontaires et passionnées, comme celles qui travaillent au sein de l'association SFPPN. Ces personnes s'occupent d'acheminer des prélèvements auprès des DSV. Lorsqu'il n'y a pas contamination humaine, la DSV renvoie ces prélèvements à l'AFSSA ; dans le cas contraire, ils sont envoyés à l'Institut Pasteur pour analyse.

Le nombre de prélèvements, assez faible dans les années 90 a considérablement augmenté grâce au renforcement du réseau. Seules la Corse et une autre région traînent encore un peu.

Depuis le début de ce programme, le nombre des prélèvements a été quasiment triplé.

Monsieur Michel RENOUX, Conseiller Général du Cher pose alors une question au Docteur CLIQUET. Il fait observer qu'au sein du réseau Natura 2000 de Bourges, il existe des sites entretenus et aménagés pour les chauve-souris, en particulier sous les ponts : la DDE privilégie en effet la persistance des chauve-souris lors de leur construction. Comment peut-on concilier la prolifération sensible de cette espèce protégée dans le Cher qui est très bien montrée au Museum d'Histoires Naturelles à Bourges avec une prophylaxie de la rage ?

Pour répondre à la question, le Docteur Florence CLIQUET demande à l'assemblée de se référer à une petite plaquette, jointe aux documents de présentation de l'ERZ, élaborée par la DGS et la DGAL en collaboration avec les laboratoires qui travaillent sur la rage.

Il s'agit d'informer le public, les médecins, les pharmaciens et de ne pas alarmer la population. La brochure indique qu'en Europe, les chauve-souris n'ont pas tendance à venir près de l'homme. C'est une espèce qui vit la nuit, sauvage. Les trois cas humains déclarés dans le passé sont le fruit d'un comportement tout à fait inhabituel de chauve-souris, dont l'une est venue près de deux adolescentes qui en sont mortes. Il n'y a pas eu d'autre cas depuis 1985. Il est recommandé toutefois de ne pas aller au devant des chauve-souris. Si quelqu'un trouve une chauve-souris dans son jardin, il ne faut pas non plus y toucher, d'autant moins si elle découverte de jour, par terre et prostrée.

Une campagne de sensibilisation accompagnée de mesures de prévention collectives s'impose donc. On essaye par exemple de sensibiliser les enfants dans le cadre scolaire : certains ramènent parfois à leur maîtresse d'école des chauve-souris que les enfants touchent.

Actuellement, les données sont modestes. Le programme commencé il y a 18 mois environ et les premiers résultats obtenus suggèrent que le risque est infime au niveau contamination humaine. Ceci dit, l'étude ne fait que commencer et les résultats et les connaissances scientifiques en la matière doivent être affinés, avant que l'on puisse être totalement affirmatif. L'échinococcose alvéolaire est certainement un problème plus crucial, car l'animal domestique est plus en relation avec l'homme que la chauve-souris.

Monsieur BRIE informe l'assemblée qu'un premier tirage de la plaquette dont il est question a déjà été fait à raison de 600 000 exemplaires ; un second sera réalisé au mois de juin, afin que toute personne (comme les spéléologues) en contact direct avec les chauve-souris soit informée.

Le Ministère de l'Environnement est également associé à la plaquette d'information et fait actuellement un tirage qui sera diffusé au près des centres de soins, des associations spéléologues et des CIE.

- Diapositive n°7

L'histogramme représente ici le nombre de chauve-souris reçues au laboratoire de Nancy depuis 1989.

En 2000, année où le réseau a été dynamisé, quatre chauve-souris étaient positives, contre 3 l'année précédente. Le nombre de prélèvements a fortement augmenté, mais lorsque l'on compare la prévalence de la rage chez les chauve-souris, il n'y a pas de hausse par rapport au nombre de prélèvements. La prévalence tourne autour de 3 ou 4%. Il ne s'agit pas d'une prévalence réelle, car les chauve-souris qui parviennent au laboratoire sont des animaux trouvés morts dans la nature ou morts en centre de soins. Il n'y a donc pas de population vraiment hétérogène.

Le nombre de cas diagnostiqués n'est pas important. Cette année, 25 prélèvements sont parvenus au Laboratoire et aucun d'entre eux ne s'est avéré positif.

En 2001, un cas de rage canine d'importation a été trouvé en France. Il s'agissait d'un chien importé du Maroc. Ce n'est pas le premier cas qui arrive en France et le Docteur CLIQUET insiste sur la nécessité d'une grande vigilance aux frontières.

- Diapositive n°8 : la France indemne de rage.

L'OIE a officiellement déclaré la France indemne de rage terrestre vis-à-vis du Code International. La France rejoint donc la Belgique et le Luxembourg.

Monsieur MONNIER, Conseiller Général du Territoire de Belfort fait remarquer que le Territoire de Belfort a été oublié sur le transparent concernant les zones de surveillance de la rage.

Le Docteur Florence CLIQUET explique alors que pour les prélèvements en zones libérées de rage (les départements blancs), un choix s'est avéré nécessaire pour ne pas être submergé par trop de sérums dans les congélateurs de l'AFSSA. De plus, le laboratoire a privilégié les départements bien nettoyés et plus à l'intérieur du pays, le souci étant l'apparition de la maladie par la Sarre.

L'assemblée applaudit l'exposé du Docteur Florence CLIQUET. Le Président LAURENT la remercie. Il se dit satisfait du travail effectué par l'Entente et tous ses collaborateurs : l'AFSSA, les chasseurs, les DSV, le Ministère de l'Agriculture, l'Office National de la Chasse. C'est grâce à tous que la France est désormais indemne de rage.

Le Président LAURENT rappelle tout de même que la vigilance reste de mise. C'est pourquoi on continue à vacciner dans certaines zones. La réapparition peut se faire du jour au lendemain à cause d'une importation mal venue. Des chiens notamment peuvent ramener la rage.

Il ne faut pas oublier les Territoires d'Outre-Mer où dans certains départements la rage sévit encore. Le Président se demande s'il ne faudrait pas accompagner ces départements dans leur lutte. Il constate qu'il ne dispose pas de données suffisantes sur le sujet.

Le Docteur CLIQUET indique que la Guyane est l'unique endroit français où la rage sévit encore. Sa situation est préoccupante, puisque des cas de rage ont été enregistré sur des bovins contaminés par des chauve-souris. Le virus de la rage des chiroptères sévissant en Guyane est identique au virus vulpin. Mais aucun cas de rage canine n'a été déclaré jusqu'à maintenant. Cependant l'inquiétude est là, puisque la rage canine sévit au Brésil et au Surinam, proches de la Guyane. L'AFSSA espère donc travailler dans un futur assez proche en collaboration avec l'Institut Pasteur en Guyane pour monter un programme d'étude de la rage des chiroptères. Il lui appartient en effet en tant que laboratoire

d'Etat d'étudier ces problèmes de rage. Le Docteur Florence CLIQUET rappelle que les chauve-souris rencontrées en Guyane sont hématophages, contrairement aux chauve-souris insectivores d'Europe.

Un Conseiller Général demande si la vaccination contre la rage est toujours obligatoire pour les chiens.

Le Président LAURENT indique que ce n'est plus obligatoire, sauf dans des cas précis : rassemblements de chiens, camping, franchissement de frontières. Cette vaccination est toujours obligatoire dans le département de la Moselle à titre préventif et d'autres restrictions sont à prévoir en fonction du pays dans lequel on se trouve.

Monsieur BRIE rajoute que la vaccination antirabique est également obligatoire pour les chiens classés dangereux (catégorie 1 et 2). En Angleterre par exemple, le code sanitaire est très strict.

Il indique par ailleurs qu'un projet de règlement du Conseil et du Parlement Européen est actuellement en discussion à propos la rage qui sévit encore en Allemagne. Le but est d'imposer de nouvelles mesures aux conditions sanitaires à l'importation, notamment des mouvements non commerciaux de particuliers qui voyagent avec des animaux de compagnie et qui pourraient provenir de pays à endémie rabique ou ceux où la rage n'est pas forcément bien contrôlée. Les états membres sont pratiquement tous indemnes de rage. Il faut donc imposer des conditions très strictes voire même imposer la quarantaine.

Monsieur Michel LECOURTIER, Conseiller Général de la Marne demande, après avoir assisté le dimanche précédent à un « cani-cross » (manifestation au cours de laquelle des chiens sont soumis à différentes épreuves sportives), si les chiens participant à cela doivent être vaccinés.

Le Président LAURENT lui répond que c'est le Directeur des Services Vétérinaires qui doit indiquer les démarches à suivre lors de l'organisation d'une telle manifestation. Il suppose que tout a été fait dans les normes.

## **L'ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE**

Le Président LAURENT mentionne que l'ERZ s'est réunie avec les Fédérations Départementales des Chasseurs des départements du grand Est et de quelques autres départements limitrophes à l'ERZ. Sur invitation du Président de PONTCHALON de la Fédération Nationale de la Chasse et du Président de l'ERZ, les Fédérations de Chasse ont été reçues pour les convaincre d'accompagner l'ERZ dans la lutte contre l'échinococcose alvéolaire.

Une adhésion totale a été obtenue de toutes les fédérations invitées qui ont assumé le travail de terrain dans sa totalité. Ces fédérations demandent en effet à combattre cette maladie qu'ils connaissent déjà et désirent acquérir une image de marque différente auprès de l'opinion publique. Celle-ci a parfois une vision très négative de leur travail (tueurs d'animaux mis à l'index). Les fédérations se sont donc engagées en collectant les fèces demandés, exerçant ainsi une action pour la protection de la santé humaine. Ce travail a permis d'obtenir 5 à 6000 prélèvements en voie d'analyse actuellement. Le Président LAURENT souhaiterait par conséquent qu'elles soient mentionnées dans les publications et qu'elles puissent aussi relater au public le travail qu'elles effectuent sur le terrain, sans parler des résultats ni du travail global scientifique bien entendu, mais des kilomètres parcourus sur le terrain et la façon de trouver les fèces.

Le Président LAURENT indique que d'autres départements se sont joints à cette recherche. Devant tant d'enthousiasme, il a fallu un peu freiner cet engouement afin de travailler dans les meilleures conditions possibles, pour analyser les fèces en temps voulu. Après dégrossissement des résultats des 35 départements concernés, l'ERZ entrera en contact avec les conseils généraux des départements limitrophes pour augmenter la surface d'étude statistique et trouver enfin les moyens pharmaceutiques les plus adaptés pour cette lutte contre l'échinococcose alvéolaire.

Le Président LAURENT réitère ses remerciements au Président de PONTCHALON, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs qui a reçu l'ERZ à Paris, ainsi qu'aux Présidents locaux comme Monsieur FRANCHEQUIN, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône présent aujourd'hui.

## **XII. Intervention de Monsieur FRANCHEQUIN, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône**

Monsieur FRANCHEQUIN remercie le Président LAURENT d'avoir parlé du monde de la chasse, d'autant plus qu'il constate comme lui que les chasseurs ne sont pas toujours bien considérés par l'opinion publique. Il déplore d'autant plus ce fait que les Fédérations des Chasseurs se mettent au service de la Santé Publique dès qu'elle en fait la demande. Il note d'ailleurs que l'accord pour le ramassage de fèces a été immédiat.

La loi du 26 juillet 2000 donne pour mission aux fédérations l'élaboration d'un plan départemental de gestion cynégétique en collaboration, bien sûr, avec d'autres associations ou organisations professionnelles. L'échinococcose alvéolaire fera partie de ce plan et sera traitée avec beaucoup de sérieux, surtout en ce qui concerne les comportements à adopter en cas de ramassage des fèces. L'engagement est pris d'assumer aussi un rôle d'information et de communication.

Monsieur FRANCHEQUIN attend pour le moment que la région adresse à la Fédération ses orientations quant à la Faune Sauvage.

Monsieur FRANCHEQUIN passe à présent la parole à Monsieur DELOY, responsable technique de la Fédération plus à même selon lui de relater ce qui s'est passé sur le terrain. Il a en effet organisé la collecte et le réseau sur les différents départements.

Monsieur DELOY, choisi par la Fédération pour effectuer les travaux commandés par l'ERZ, indique que le protocole haut-saônois était défini ainsi : 3 zones à prairie permanente, divisée en 10 placettes de 16 km<sup>2</sup> chacune, à l'intérieur desquelles il fallait faire à chaque fois 5 prélèvements. 30 responsables de placettes, choisis essentiellement parmi les présidents de chasse, les gardes particuliers et les piégeurs agréés ont donc été choisis. Chaque responsable a été formé au protocole. Le kit de ramassage leur a été transmis. A ce jour, la majorité des prélèvements ont été fait, soit pendant les journées de chasse, soit lors des tournées des gardes et des piégeurs. Aucune difficulté n'a été rencontrée.

Le Président LAURENT le remercie pour toute l'aide précieuse apportée à l'ERZ. Il remercie l'ensemble du personnel de toutes les fédérations et tous les présidents de chasse. Il est persuadé que le monde de la chasse va continuer d'accompagner l'ERZ dans cette grande œuvre. Il indique que certaines personnes du monde de la chasse lui ont même demandé conseil pour motiver les élus de façon à travailler en commun. Le Président LAURENT recommande de s'adresser directement à eux pour parer à tout besoin financier spécifique d'un département. Il affirme que les conseillers généraux et régionaux peuvent intégrer cette action dans leurs contrats.

Le souci n'est donc pas d'ordre financier. Le tout est d'obtenir les résultats et de les interpréter.

Il passe donc la parole au Professeur Dominique VUITTON, spécialiste en matière humaine de l'échinococcose alvéolaire. Il explique auparavant les analyses dans leurs grandes lignes. A l'aide des kits d'analyses (présentoirs en plastique avec une centaine de petits trous dans chacun desquels est effectué une analyse), il faut d'abord faire un dilué de fèces, ajouter une couche d'anticorps, puis continuer à alterner entre l'un et l'autre. Après cela les réactions se font et forment une opacité, c'est-à-dire une coloration plus verte. A un niveau donné de coloration, le résultat est déclaré positif.

Monsieur COMBES, directeur de l'ERZ, informe l'assemblée qu'elle dispose d'un schéma d'une plaque de test ELISA telle qu'elle peut ressortir à la suite des analyses. A la place des cupules d'analyses ne sont dessinés que des rectangles, puisque ce sont les valeurs qui sont inscrites à la place de la densité optique obtenue à la suite du test.

Les points rouges indiqués sur les différentes zones traitées d'un département représentent les endroits où les fèces sont envahis par le parasite. Des surprises apparaissent : certains départements que l'on croyait sains s'avèrent contaminés.

### **XIII. Exposé du Professeur Dominique VUITTON : L'échinococcose chez l'homme**

Le Président LAURENT rappelle que le Professeur VUITTON était, il y a peu encore, vice-présidente de l'Université de Besançon, spécialisée dans échinococcose alvéolaire et les pathologies qui en découlent.

Le Professeur VUITTON remercie de l'accueil qui lui est réservé. Elle l'apprécie d'autant plus qu'elle se sent chez elle, puisque son petit-fils est haut-saônois et que son propre père a été pendant 17 ans Conseiller Général de ce département.

Directrice du centre collaborateur de l'OMS à Besançon, unique dans le monde, elle s'occupe avec ses collaborateurs de la prévention et du traitement des échinococcoses humaines, de toutes les échinococcoses, y compris celles qui ne sont pas alvéolaires.

La région de Franche-Comté peut donc se targuer d'héberger le centre de référence pour le monde, mandaté par l'OMS pour l'échinococcose humaine. Il va de soi que le travail à accomplir est conséquent, puisque, comme on peut aisément l'imaginer, la sollicitation est grande.

Le Professeur VUITTON souligne alors le modèle que le travail mis en place par l'ERZ représente de par le monde. Comme cela a été dit publiquement dans les réunions du réseau européen, il s'agit d'une méthode que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. L'investissement des collectivités territoriales, du service de l'Etat et des Fédérations de Chasseurs est aussi très envié.

Le Professeur VUITTON rappelle rapidement que l'échinococcose alvéolaire est une maladie de l'environnement, une zoonose. Il s'agit d'un parasite qui tourne autour sur les animaux dans un contexte environnemental particulier.

- Photo n°1

Cette photo explique pourquoi l'échinococcose alvéolaire est appelée ainsi. On voit en effet des alvéoles dans le foie, faites par le parasite constitué seulement d'une petite couche de cellules au fond de l'alvéole. Tout le reste est une réaction de l'homme contre ce parasite pour essayer d'y résister.

Souvent, lorsqu'on emploie le terme le terme alvéolaire, on pense alvéoles pulmonaires et donc maladie des poumons. Or ce n'est pas le cas ici. C'est une maladie du foie.

L'évolution de la maladie a été transformée dans les 20 dernières années grâce au travail fourni par des équipes médicales. Lorsque le Professeur VUITTON était interne des hôpitaux, on en mourrait. Lorsque l'on voyait à cette époque un cas arriver, on savait que la mort suivrait dans les 2 ans qui suivaient. Ce n'est heureusement plus du tout le cas aujourd'hui. C'est une maladie avec laquelle on vit, plus ou moins bien. Les possibilités de traitement se sont légèrement améliorées, en particulier grâce au médicament qu'est l'Albindazole.

C'est une maladie qui ne touche pas tout le monde de manière égale. A la suite des travaux effectués dans la région de Franche-Comté et en Chine (site de travail très important pour lequel un contrat a d'ailleurs été signé avec l'Institut National de la Santé américain afin d'y travailler avec des Anglais), on admet maintenant que sur 10 personnes entrées en contact avec les œufs du parasite, 9 vont faire une maladie inapparente et réussir à se guérir toutes seules. Une seule personne va alors développer la maladie. Heureusement, celle-ci s'exprime relativement peu en dépit d'importants contacts. Il y a donc 9 formes inapparentes ou dénis pour une forme réellement évolutive qui va donner à terme des symptômes et devra donc être traitée.

- Photo n°2

On voit bien là l'allure du foie. C'est un foie qu'on a enlevé à l'occasion d'une transplantation ; on peut donc le voir en entier. Le foie est normalement une éponge rouge foncée. Ici il est noir et très dur, parce qu'il forme, en réaction à la maladie, une espèce de cicatrice. L'homme lutte contre l'envahissement par le parasite. Une fibrose qui fait toute la gravité de la maladie s'installe alors et bouche tout ce qui se passe par le foie. Les complications pourront en conséquence être liées à l'obstruction de canaux ou de vaisseaux, le foie servant d'éponge interposée sur la circulation du sang.

On observe par ailleurs un trou au milieu du foie dû à une nécrose consécutive au développement de la maladie.

En bas du document figure une photo de scanner où l'on retrouve le trou. La couleur blanche observée au niveau du foie, identique à celle de la vertèbre, s'explique par le fait que le foie se charge de cailloux et devient par conséquent semblable à de la pierre, à de l'os et prend donc la même couleur que celui-ci.

- Photo n°3

Le foie montré ici est entre les mains d'un chirurgien après une opération. Les saletés contenues dans le trou observé peuvent aller par petits bouts dans la bile. Une surinfection par bactéries s'ensuit alors entraînant des complications d'infection. Ces saletés peuvent par ailleurs passer dans les vaisseaux, le cœur, le poumon et le cerveau. C'est la raison pour laquelle cette maladie provoque des métastases comme un cancer, c'est-à-dire des localisations ailleurs que le foie, son point de départ. On trouve surtout des métastases dans le poumon, mais il n'y a pas un endroit du corps où l'on n'ait pas observé de métastases dues à l'échinococcose.

Comment les gens se présentent-ils à leur médecin ou à l'hôpital ?

Dans le temps, c'était surtout par une jaunisse (ictère), un tableau d'abcès du foie ou à l'occasion de migrations de petits fragments du parasite dans les vaisseaux ou la bile ou encore une obstruction de la voie biliaire et / ou une complication de métastases.

Un patient pourra venir consulter par exemple, parce qu'il a quelque chose de bizarre sur le ventre, dans la peau ; un autre viendra parce qu'il a quelque chose dans le cœur. Un parisien a ainsi erré d'hôpital en hôpital, avant que l'on finisse par établir le bon diagnostic.

- Photo n°4

Grâce au travail sérieux fourni dans tous les pays où sévit cette maladie, celle-ci quasiment toujours mortelle est devenue une maladie aux conséquences moins dramatiques. Les personnes atteintes par l'échinococcose sont mises désormais sous surveillance médicale très rapprochée, à raison de tous les 3 mois ou 6 mois lorsqu'elles vont bien, tous les ans lorsque l'on estime que l'avancement de la maladie est stabilisé.

Le pronostic s'est amélioré car on connaît bien la maladie. Elle est donc repérée plus tôt. On fait maintenant un diagnostic plus précoce grâce à l'échographie du foie, examen simple, peu onéreux, facile à réaliser et sans risques. Dans les dépistages effectués en Chine, plus de 3000 échographies ont été réalisées, à raison de 150 par jour.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens viennent consulter leur médecin ou se rendent à l'hôpital non pas parce qu'ils sont jaunes ou qu'ils ont des complications comme autrefois, mais parce que la maladie a été décelée par une échographie réalisée pour une toute autre raison, comme par exemple dans le cas d'une grossesse.

On a mis beaucoup de temps en France pour avoir l'autorisation d'utiliser officiellement le médicament. On ne l'a que depuis 3 ans, alors que l'on s'en sert depuis 18 ans. C'est un problème causé par les firmes pharmaceutiques. Les laboratoires se sont en effet désintéressés de la question, puisque les malades n'étaient pas nombreux et que les profits n'étaient pas suffisants à leurs yeux. Il faut tout de même préciser que ce médicament est utilisé à usage vétérinaire à la tonne...

Le CHU de Besançon a élaboré dans le cadre de l'échinococcose alvéolaire des protocoles de transplantation, le maintenant ainsi au rang de centre de référence mondiale. L'expérience acquise au niveau de la transplantation a toutefois montré que ce n'était pas LA solution. Normalement l'homme se bat contre la maladie. Mais à cause du rejet possible du foie, il faut administrer aux patients des médicaments qui atténuent leurs défenses immunitaires. Par conséquent, si une petite cellule du parasite a été oubliée, celle-ci va très vite grossir. C'est ainsi que l'on a observé des métastases dans le cerveau à Nancy et à Clermont-Ferrand une réinfection presque immédiate du nouveau foie. D'autres réinfections à plus long terme ont aussi été constatées. 45 transplantations du foie ont été réalisées en Europe. Les résultats s'avèrent un peu décevants, puisque le parasite repousse parfois. Ceci dit, certains malades transplantés depuis 1986 vivent en Franche-Comté dans de bonnes conditions en s'occupant de leurs arrière-petits-enfants. Ces dernières années, beaucoup de nouvelles techniques chirurgicales et surtout radiologiques (on peut maintenant mettre des sondes dans les foies sans ouvrir le corps humain) ont beaucoup augmenté la qualité de vie des malades. Toutefois, même si le pronostic est meilleur, même si la qualité de vie est améliorée, il n'empêche que s'il reste du parasite et c'est le cas de plus des deux tiers des gens, on doit se traiter tous les jours tout au long de sa vie. C'est une contrainte analogue à celle connue rencontrée en cas d'infection par le VIH. C'est un traitement à vie et avec des complications possibles, plus souvent que le malade ne le souhaite, bien évidemment.

Le parasite tourne chez le renard où il est dans l'intestin. Celui-ci dépose les œufs avec les crottes. Lorsqu'ils sont relativement nombreux, les campagnols, élément décisif du déroulement du cycle, permettent de fournir un réservoir de parasites assez important pour que le renard puisse se contaminer.

- Photo n°5 : Les nouvelles tendances épidémiologiques

Le Registre Européen créé en 1997 grâce à une aide de la Commission Européenne a permis d'obtenir un certain nombre de données. Il est actuellement poursuivi, avec toutefois moins de moyens qu'auparavant.

On observe actuellement une extension de la zone d'endémie, en particulier au plan européen avec quelques tendances en France. La fréquence de l'infection des renards augmente aussi dans des zones où la maladie était déjà connue, en particulier la Franche-Comté et une zone bien définie du Bade-Wurtemberg. Dans les 2 cas, on observe une augmentation de l'infection en pourcentage très importante sur 10 ans. La quantité de renards ayant fortement augmenté dans la même période, il est évident que l'augmentation en valeur absolue est d'autant plus élevée.

- Photo n°6 : Le rat des champs et le renard des villes

Les renards sont maintenant dans les villes. Cela pourrait faire complètement changer le visage de la maladie chez l'homme si cela se confirme dans les pays européens. On a déjà des résultats du Nord du Japon, de l'île d'Okaïdo plus précisément dont le paysage est semblable à celui de la Franche-Comté. Il y a 10 ans, on n'y voyait pratiquement que des malades du milieu rural. Depuis 10 ans, il y a eu un renversement complet de la situation et on observe désormais plus de malades urbains à Sapporo, capitale d'Okaïdo, que de malades ruraux dans le reste de l'île d'Okaïdo. Le souci est grand. Il y a eu tout un travail d'écho épidémiologie mené par l'équipe de Patrick GIRAUDOUX. Quant à Francis RAOUL, il a fait sa thèse d'université sur ce sujet.

Le travail d'écoépidémiologie montre la corrélation entre le nombre de cas chez l'homme et le pourcentage de renards infectés dans une région donnée, mais aussi des proliférations de campagnols dans les sous-régions atteintes. Il semble maintenant qu'il faille un volume suffisant de

parasites chez le campagnol pour que l'infection du renard puisse être entretenue. Ceci est lié à certaines particularités de l'utilisation des sols qui restent toujours prairiaux, sans labour ni haie, etc...

- Photo n°7 : Photo de l'équipe qui travaille en Chine

Cette photo d'une équipe très internationale montre en arrière-plan à quel point le paysage chinois ressemble aux paysages français. En Franche-Comté, région la plus touchée de France, 1 personne sur 1000 dans les zones dites d'endémie est atteinte par l'échinococcose. En Chine, certains villages dans lesquels l'équipe travaille sont atteints à hauteur de 15%. La fréquence moyenne en Franche-Comté est de 5% de la population totale. Ce chiffre est considérable ; c'est la raison de la nette progression réalisée en terme de recherche.

- Photo n°8 : la situation française

Cette photo présente les cas en fonction du département de diagnostic. C'est la raison pour laquelle les chiffres sont élevés. L'intérêt de cette photo est donc de montrer les centres qui localisent les cas. Beaucoup des diagnostics du Jura, de la Haute-Saône, de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire sont établis à Besançon. Pour le Doubs, le chiffre de 103 est un artifice. Mais cela montre que le travail sur l'épidémiologie de la maladie humaine se fait en France avec les équipes de Nancy, de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Une carte montre le lieu de naissance des patients. En Franche-Comté, les 3 départements sont touchés, le Doubs étant le plus atteint. Pour le moment, la Haute-Saône subit ce fléau moins que les autres. Mais la Bourgogne est de plus en plus touchée. On observe une progression vers l'Ouest, essentiellement au Sud du Massif Central. Trois cas ont été déclarés dans l'Aveyron dans les toutes dernières années, ce qui est tout à fait nouveau. Il en va de même pour la Corrèze.

Apparemment le reste de la France ne serait pas touché, mais il existe une extension le long des Ardennes, les trois premiers cas belges ayant été déclaré il y a seulement trois ans. Dans les zones déjà antérieurement touchées, il y a toujours autant de cas. L'évolution est stable en plateau légèrement ascendant, avec une tendance à l'extension dans les départements limitrophes. Enfin, le risque de la contamination des zones urbaines des mêmes départements dont on ignore l'étendue exacte est à prendre en considération.

- Photo n°9

Il s'agit d'une comparaison des cartes au plan européen entre 1990 et 1999. Il s'agit d'une sorte de compilation de l'infection des renards et de l'infection humaine. Les plages vertes désignent donc les zones d'extension de la maladie. Actuellement, comme lors du recensement du premier registre en 1999, l'extension est importante. Une partie de cette extension peut simplement provenir du fait que la maladie était méconnue dans certaines zones, en particulier de l'Est de l'Europe. Il est clair que la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie étaient des zones où l'on savait peu de choses. Il est indéniable qu'en Allemagne on constate maintenant une vraie extension dans les zones du Nord, la maladie n'étant connue jusqu'alors que dans le Sud (Bavière, Bade-Wurtemberg). Pratiquement tous les Länder sont touchés. Il s'agit donc là d'une réelle augmentation. La progression vers la Suisse et l'Autriche est stable. En France, le foyer du centre de la France s'étend.

- Photo n°10

Thomas RÖMIG a fait en 1999 une évaluation des renards contaminés dans la ville de Stuttgart, relativement proche de la France. Il s'avère que dans certaines zones 1 renard sur 4 est positif. C'est à peu près la même chose à Zürich où le nombre est un peu plus élevé. Il y a des parcs publics de la ville de Zürich où les renards sont contaminés à plus d'un tiers. Le Professeur VUITTON a alors pris contact avec l'Institut de Veille Sanitaire pour alerter les pouvoirs publics. Plein d'exemples récents montrent en effet que l'on a accusé les professionnels ou les politiques de n'avoir rien dit. Ce n'est pas le cas ici. La Commission Européenne a été informée et un contrat de la Direction de la Recherche qui touche pratiquement toutes les équipes européennes concernées par le problème des zoonoses a vu le jour : c'est ECHINORISK. La France est regardée avec une grande attention, puisqu'exemplaire en la matière.

Comme le 6<sup>ème</sup> programme « cadre de Recherche de l'Europe » commence, la France a été sollicitée pour déposer des projets qui s'appellent maintenant des réseaux d'excellence. Autour de

l'échinococcose, de la rage et de toutes les pathologies qui sévissent en Europe, un réseau d'équipes de recherche, de professionnels s'est créé. Un réseau dit d'excellence va donc être formé pour rassembler les équipes qui travaillent sur les zoonoses et en particulier les zoonoses parasitaires au plan européen.

Le Président LAURENT remercie le Professeur VUITTON pour son intervention. Comme Francis RAOUL qui a aussi fait des études dans le domaine de l'échinococcose, il sait qu'il y a encore beaucoup de choses à dire.

L'exposé captivant du Professeur VUITTON a conforté le Président dans l'action engagée. L'ERZ va donner des données supplémentaires liées au terrain. On saura ainsi où les maladies ont été réellement contractées. Il sera alors possible de faire des rapprochements.

Les premières analyses qui demandent à être complétées viennent de sortir pour 7 départements. Des interprétations et des révélations nominatives sont encore impossibles. Il s'agit de ne pas donner de résultats erronés en raison d'une trop grande précipitation.

Il s'agit d'abord d'obtenir des résultats statistiques. Beaucoup d'interrogations qu'il est nécessaire de lever persistent. Dans l'esprit de la population subsiste en effet l'idée que l'on ne doit plus ramasser de fruits sauvages sous peine d'attraper une maladie. Le Président LAURENT estime donc que, comme pour la rage que l'on savait mortelle, la demande de résultats au niveau de l'échinococcose sera forte. Il est nécessaire de prévenir les gens de la réalité des choses et d'engager les moyens qui s'imposent pour pallier le problème de ceux qui sont obligés de vivre dans des conditions dramatiques, loin des conditions de vie normales.

Il faut mener une action conjuguée et établir des comparaisons avec l'étranger.

Des prélèvements de fèces dans la région parisienne doivent par ailleurs être faits pour engager les décideurs. Paris est en effet intéressée.

Monsieur Michel BROCARD, Conseiller Général de la Haute-Marne, demande s'il n'existe pas un risque pour l'homme par l'intermédiaire du chat à cause de son mode de vie à la fois domestique et très indépendant à l'extérieur.

Le Professeur VUITTON reconnaît et déplore le manque d'information à propos de l'infection des animaux domestiques. Le chien et le chat peuvent en effet être contaminés. Anne-Françoise PETAVI qui travaille à Lyon a fait une étude là-dessus et a établi une probabilité de 8% de chats contaminés, alors qu'il avait été dit que le chat ne faisait pas pousser correctement le parasite.

Des parasites tout à fait adultes se trouvaient dans l'intestin des chats avec des œufs contaminants. Il s'agit donc là d'une question à prendre très au sérieux. Si on doit progresser, c'est aussi du côté de l'infection chien et chat.

Le Professeur Dominique VUITTON remarque qu'on ne disposait jusqu'à présent pas des outils méthodologiques nécessaires. C'est seulement maintenant où il est plus nécessaire de tuer l'animal pour établir sa maladie que l'on peut progresser dans ce domaine.

Le Président LAURENT confirme les dires du Professeur VUITTON en mentionnant les propositions faites à Monsieur COMBES, comme l'analyse les fèces de chiens sur la ville de Nancy, prélevés par exemple dans des bacs à sable publics.

Pour le Professeur VUITTON, il est évident que les bacs à sable dans les parcs publics des villes présentent un réel danger. Le Président désire donc motiver un maximum de personnes pour que les fèces de chiens soient analysés dans les grandes villes.

Il envisage aussi, grâce à l'étude de la Fièvre Hémorragique à Syndrome Rénal, d'estimer localement dans quelle mesure les souris sont atteintes par l'échinococcose.

Le Professeur VUITTON estime que le relatif désintérêt franco-français n'a pas été anodin. Deux subventions seulement ont été attribuées pour la lutte contre l'échinococcose. L'une provient de la région de Franche-Comté, l'autre est constituée de financements européens ou internationaux. L'Etat ne participe qu'au travers de l'AFSSA qui vient seulement d'apporter son soutien à ce travail. Le Professeur VUITTON déplore le manque d'intérêt du gouvernement.

Elle invoque de nouveau de cas de ce patient parisien qui, atteint d'une localisation cardiaque de la maladie, avait erré d'hôpitaux en hôpitaux. Les nombreuses promenades de cette personne en Forêt de Fontainebleau avaient été la seule explication plausible de cette contamination. Elle n'oublie cependant pas de mentionner la possibilité que cette personne ait passé un week-end dans une région contaminée, par exemple en Haute-Savoie ou en Franche-Comté.

Le Président clôture la séance et remercie tous les intervenants qui ont rendus ce conseil d'administration particulièrement fructueux.

Après avoir remercié Monsieur Robert LOUPPE de sa présence, il demande quel Conseil Général est susceptible d'accueillir le prochain conseil d'administration à l'automne. Il indique que 25 départements sur les 34 adhérents à l'ERZ ont déjà invité l'ERZ.